

DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7

NOUVELLES24-7

Aïe ! C'est encore cette période de l'année. La saison des tiques est de retour !

Dates importantes: Mois de la santé mentale des hommes, Fête du Canada

À la douce mémoire

OH NON ! PAS LA SAISON DES TIQUES !!!

Article vedette:
Review your
Emergency
Response Plan

Concours du 25e anniversaire

Mises à jour technologiques:
Questions de test aléatoires, Babillards numériques

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section



MISES À JOUR
TECHNOLOGIQUES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE SÉCURITÉ



RÉCENTES MISES À
JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
MIEUX-ÊTRE



À la douce mémoire de Margaret “Jeanne” Vanderburgh

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès de notre collègue et amie, Jeanne Vanderburgh, qui nous a quittés le 25 février. Jeanne était bien plus qu'un membre précieux de notre équipe — elle était une présence chaleureuse et bienveillante, qui a touché la vie de nombreux clients et collègues.

Ceux qui ont eu le privilège de travailler avec Jeanne se souviendront de sa gentillesse, de son dévouement et de l'attention sincère qu'elle apportait à chaque interaction. Même pendant son congé médical, beaucoup d'entre vous continuaient à prendre de ses nouvelles, un témoignage de l'empreinte qu'elle a laissée. Jeanne avait ce don rare de faire sentir à chacun qu'il était écouté, soutenu et valorisé — des qualités qui faisaient d'elle une personne vraiment exceptionnelle.

Nos pensées et nos prières accompagnent la famille de Jeanne, ses amis et tous ceux qui l'ont connue et aimée. Que sa mémoire soit une bénédiction, et que nous continuions à honorer son héritage à travers la gentillesse et l'attention qu'elle partageait si naturellement avec les autres.

*À la douce
mémoire*



Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous! Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ !



ALERTE CONCOURS !

Vous cherchez à motiver vos employés à terminer leur formation ?

Ne manquez pas de leur présenter notre concours spécial pour célébrer le 25e anniversaire ! Chaque semaine, nous dissimulons notre logo anniversaire quelque part au sein de Systèmes 24-7. Le premier à repérer le logo, à faire une capture d'écran et à nous l'envoyer par courriel gagne une carte-cadeau de 25 \$ chez Home Hardware ! La seule condition : avoir complété 100 % de sa formation ! Une seule carte-cadeau est à gagner chaque semaine !



Cliquez pour agrandir

Imprimez cette affiche et partagez-la avec vos employés ! Que la chasse commence !!

DATES IMPORTANTES

Mois de la santé mentale des hommes

Tout le mois de juin

Saviez-vous que 3 décès sur 4 attribuables à un suicide au Canada concernent des hommes?

Il est temps de briser le tabou entourant la santé mentale des hommes. Soutenons les hommes dans nos vies en favorisant les conversations ouvertes et en leur rappelant qu'il est normal de demander de l'aide.

Le Mois de la santé des hommes, en juin, est l'occasion de sensibiliser le public, de promouvoir le soutien et de rappeler que personne ne devrait affronter ses difficultés seul. Bien que ce mois mette l'accent sur la santé mentale des hommes, des ressources demeurent accessibles à toute personne ayant besoin d'aide.

Trouvez du soutien, de l'information et des outils utiles sur <https://fondationsantedeshommes.ca/>.

Faites le Bilan de santé pour les hommes pour savoir si vous êtes à risque [ici](#).



Cliquez sur les images pour ouvrir des ressources complémentaires

Fête du Canada – Nos bureaux sont fermés

1er juillet

Petit rappel : Les bureaux de Dunk & Associés/Systèmes 24-7 seront fermés pour la fête du Canada le mardi 1er juillet. Nos services reprendront le mercredi 2 juillet, selon l'horaire habituel.

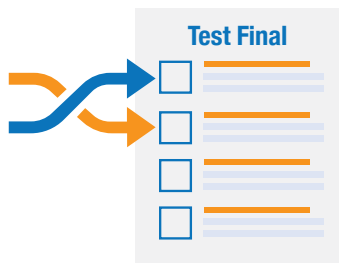
Nous vous souhaitons une fête du Canada joyeuse, sécuritaire et remplie de beaux moments avec vos proches !



MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

À VENIR

Questions de test aléatoires



Les tests sur Systèmes 24-7 intègrent maintenant une fonction de randomisation des questions, garantissant ainsi une version différente du test à chaque tentative. Rappel : la plateforme offre plusieurs options de personnalisation. Les administrateurs peuvent ajuster le seuil de réussite, choisir si l'utilisateur doit uniquement reprendre les questions échouées ou recommencer la formation depuis le début en cas d'échec. Consultez le guide d'administration pour plus de détails ou contactez-nous à support@systems24-7.com.

AVIS

Babillards numériques

Nous sommes heureux d'annoncer le déploiement réussi de nombreux babillards numériques de santé et sécurité en milieu de travail. Avez-vous franchi le pas ?

Modernisez vos pratiques en santé et sécurité grâce aux babillards numériques intégrés directement à Systèmes 24-7. Cette solution innovante permet d'afficher en tout temps, sur n'importe quel appareil, tous les documents requis : politiques, inspections, affiches obligatoires, évaluations et sondages, procès-verbaux de comité, et bien plus encore.

Chaque lieu de travail peut avoir son propre babillard numérique, accessible 24/7 via les comptes Systèmes 24-7 des employés. Et ce n'est pas tout — vous pouvez aussi créer des babillards dédiés à d'autres programmes, comme les ressources humaines, les événements internes, ou les communications organisationnelles.

Profitez pleinement de cette fonctionnalité polyvalente et adaptez-la à vos besoins. Vous souhaitez découvrir des façons innovantes de l'utiliser ? Contactez-nous à support@systems24-7.com pour planifier une démonstration personnalisée.



Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité sont maintenant disponibles. Connectez-vous à [Systèmes 24-7](#) et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ

ARTICLE VEDETTE:

Réviser vos plans d'intervention en cas d'urgence

Il est difficile de prévoir quand une situation d'urgence surviendra. Les émotions et le stress peuvent altérer notre capacité à réagir rapidement. Alors, comment assurer la sécurité de tous et savoir quoi faire en cas d'urgence ? La réponse est simple : la pratique.

Comme pour toute compétence, la pratique est essentielle. Plus vous vous entraînez aux évacuations, mieux préparés vous serez en cas de véritable urgence. En organisant des exercices d'évacuation, vous pouvez identifier les failles dans vos plans d'intervention d'urgence actuels. Si le chaos survient pendant l'exercice, tirez des leçons de ce qui a mal tourné. Si les instructions d'urgence étaient floues ou mal comprises, clarifiez-les. Si les voies d'évacuation sont désormais inaccessibles en raison de rénovations ou de changements dans les locaux, assurez-vous de définir de nouveaux itinéraires et de les communiquer clairement à votre équipe.

Puisqu'il est impossible de prédire une urgence, il est crucial de mettre à jour et de communiquer ces informations immédiatement après chaque exercice. En pratiquant des exercices d'évacuation, vous pouvez également évaluer l'efficacité des formations et des communications. Si le personnel semble perdu ou ne suit pas les instructions pendant l'exercice, c'est un signe qu'il est nécessaire de revoir la formation et de pratiquer davantage les évacuations.

Assurez-vous également que les responsables d'étage ou de département disposent des outils nécessaires (le cas échéant) pour accomplir leurs tâches. Par exemple, si la politique prévoit qu'ils portent des équipements de visibilité et qu'ils doivent avoir une liste de présence, veillez à ce que ces outils soient disponibles et régulièrement mis à jour. Pensez également à la gestion des absences : qui prendra le relais si une personne est en congé ? Comment cette personne sera-t-elle informée de cette prise en charge ?

N'oubliez pas que les exercices d'évacuation ne se limitent pas aux incendies. Revoyez la politique d'intervention d'urgence et l'évaluation des risques pour vous préparer à divers types d'évacuation, comme une évacuation en cas d'attaque, une urgence médicale ou encore une mise à l'abri. Préparez également des exercices en tenant compte des dangers saisonniers comme les températures extrêmes, les insectes, la faune ou les conditions météorologiques.

En pratiquant dès aujourd'hui, vous serez mieux préparé pour une urgence demain.



WEBINAIRES À VENIR

Inscription GRATUITE aux webinaires mensuels (en anglais seulement).
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!

Prêt pour les urgences : Équipement essentiel et plans de sécurité inclusifs

18 juin 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

Joignez-vous à nous pour un webinaire sur la préparation aux situations d'urgence. Apprenez-en plus sur l'équipement de sécurité essentiel comme les stations de lavage oculaire et les outils de communication, ainsi que sur l'élaboration de plans d'accommodement pour les employés en situation de handicap. Préparez-vous à réagir de manière sécuritaire et inclusive en cas d'urgence



INSCRIVEZ-VOUS



INSCRIVEZ-VOUS

La prévention est votre meilleur extincteur: Prévention des incendies en milieu de travail

17 septembre 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

Assurez la sécurité de votre milieu de travail en adoptant des stratégies proactives de prévention des incendies. Découvrez comment repérer les dangers potentiels, utiliser les extincteurs de manière appropriée et mettre en place un plan d'intervention d'urgence efficace. Participez à notre webinaire pour intégrer durablement la prévention des incendies dans votre culture organisationnelle de la santé et sécurité!

Journée « Invitons nos jeunes au travail »

15 octobre 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

Au Canada, la Journée « Invitons nos jeunes au travail » a lieu chaque année en novembre. Lors de cet événement, les élèves de 3e secondaire sont invités à découvrir un milieu professionnel pendant une journée, afin d'en apprendre davantage sur les carrières et le monde du travail.

Les employeurs souhaitant participer doivent considérer certains aspects essentiels pour assurer le succès, la sécurité et la conformité de cette journée. Votre entreprise y a-t-elle déjà pris part ou prévoit-elle de le faire en novembre prochain ? Partagez vos expériences et posez vos questions lors de notre discussion sur les meilleures pratiques pour rendre cet événement à la fois enrichissant et sécuritaire, tant pour les jeunes que pour les employeurs.



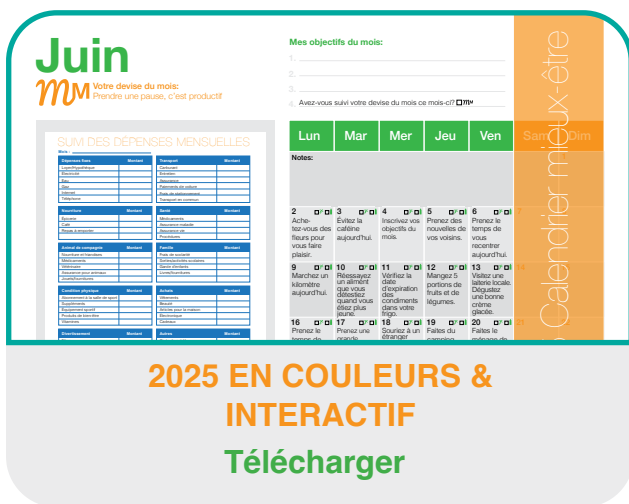
INSCRIVEZ-VOUS

LISTE DES WEBINAIRES
2025

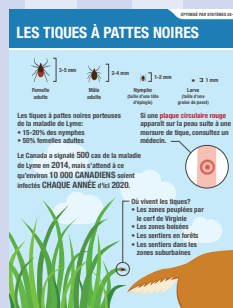
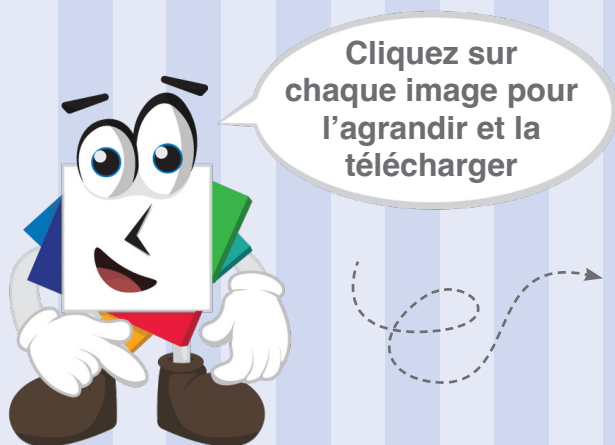
MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

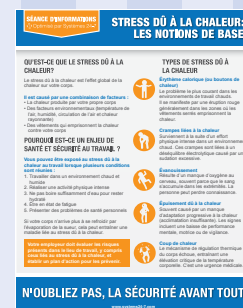
Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.



VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



Les tiques à pattes noires



Stress dû à la chaleur: les notions de base



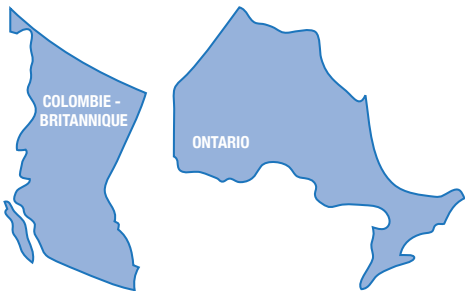
La sécurité estivale

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d’assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
FÉDÉRAL	
Règlement sur la santé et la sécurité au travail – Terminologie Dans la version anglaise du règlement, «disease» et «diseases» sont respectivement remplacés par «illness» et «illnesses». La modification a également un impact sur les définitions de «disabling injury» et de «minor injury». La version anglaise a été modifiée pour utiliser l’expression «occupational illness» au lieu de «occupational disease».	Examinez vos politiques en matière de santé et sécurité, et apportez les mises à jour nécessaires en intégrant la nouvelle terminologie, le cas échéant. <i>Si vous bénéficiez des services complets en santé et sécurité de Dunk & Associés, votre programme sera mis à jour afin de refléter ces changements.</i>

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
COLOMBIE-BRITANNIQUE	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er juin 2025 Le salaire minimum général sera augmenté de 17,40 \$ à 17,85 \$ l’heure. Cette augmentation s’inscrit dans les changements apportés au printemps 2024 à la Loi sur les normes d’emploi, qui prévoit une révision annuelle des salaires.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er juin 2025.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ONTARIO	
Informations sur l'emploi – En vigueur à partir du 1er juillet 2025 À compter du 1er juillet 2025, des modifications à la Loi sur les normes d'emploi obligeront les employeurs à fournir certaines informations essentielles à toute nouvelle recrue ou à tout candidat potentiel. Cette exigence s'applique aux employeurs de l'Ontario comptant 25 employés ou plus à la date d'entrée en fonction du nouvel employé. Les renseignements suivants devront être communiqués : • La dénomination légale de l'employeur, ainsi que tout nom commercial ou d'exploitation utilisé, le cas échéant • Les coordonnées de l'employeur, incluant l'adresse, le numéro de téléphone et le nom d'au moins une personne-ressource • Une description générale de l'endroit où l'employé commencera vraisemblablement à travailler • Le taux horaire initial ou, le cas échéant, le taux de salaire ou la commission applicable • La période de paie et le jour de paie établis par l'employeur • Une description générale des heures de travail initialement prévues pour l'employé	Si vous employez 25 personnes ou plus, assurez-vous de revoir et de mettre à jour votre processus d'intégration ainsi que vos offres d'emploi afin d'y inclure les renseignements exigés et de les transmettre à temps à toute nouvelle recrue à compter du 1er juillet 2025. Ces renseignements doivent être fournis par écrit avant le premier jour de travail. Si cela n'est pas possible, ils doivent l'être dès que possible par la suite. Il est également important de conserver une preuve que ces renseignements ont été transmis (par exemple, en les intégrant à une liste de vérification d'intégration). Si vous êtes client des services complets en ressources humaines de Dunk & Associés, votre programme RH sera mis à jour pour tenir compte de ces nouvelles exigences. Vous devrez toutefois vous assurer que les renseignements propres à votre établissement sont bien transmis à chaque nouvel employé.



Ontario sur la page suivante.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ONTARIO	
Installations sanitaires – En vigueur à partir du 1er juillet 2025 À compter du 1er juillet 2025, en vertu des récentes modifications apportées à la Loi sur la santé et la sécurité au travail, les employeurs seront tenus de maintenir les toilettes en milieu de travail propres et sanitaires, et de tenir un registre indiquant les moments et les méthodes de nettoyage utilisés.	Si des toilettes sont accessibles aux travailleurs sur les lieux de travail, elles doivent être maintenues propres et sanitaires en tout temps. Assurez-vous également qu'elles soient bien approvisionnées en articles essentiels comme le savon et le papier hygiénique. Les employeurs sont responsables de documenter les activités de nettoyage, incluant la date, l'heure et le nom de la personne ayant effectué le nettoyage. Ces registres doivent être conservés et présentés sur demande à un inspecteur du ministère du Travail (MTIFDC) ou à un représentant en santé et sécurité. <i>Si vous êtes client des services complets en santé et sécurité de Dunk & Associés, votre programme sera mis à jour pour inclure une liste de vérification de nettoyage dans la section « Formulaires ».</i>
Affiche «En cas de blessure» de la CSPAAT (Formulaire 82) La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) a mis à jour l'affiche «En cas de blessure» (Formulaire 82).	En vertu de la loi, l'affiche «En cas de blessure» de la CSPAAT (Formulaire 82) doit être affichée de manière visible dans tous les lieux de travail couverts par la CSPAAT. Assurez-vous que la version la plus récente de l'affiche soit affichée sur votre babillard de santé et sécurité. <i>Si vous disposez d'un babillard de santé et sécurité numérique de Dunk & Associés, cette mise à jour a déjà été appliquée automatiquement.</i>

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.
RENDEZ-VOUS LE MOIS
PROCHAIN.**

